

## Ouverture du service du lundi 11 mars 2013 au jeudi 21 mars 2013 minuit.

Pour vous connecter, il vous faut :

- un accès à internet,
- votre compte utilisateur ⇒ celui qui vous a été communiqué pour accéder à la messagerie académique - en principe 1<sup>er</sup> caractère du prénom suivi du nom de famille (ex : mdupont) en minuscules, éventuellement suivi d'un chiffre.
- votre mot de passe ⇒ mot de passe de votre messagerie académique, c'est à dire, soit votre NUMEN (saisir les lettres en majuscules), soit si vous avez accédé à votre messagerie et modifié votre mot de passe, ce nouveau mot de passe.

Vous pouvez saisir vos vœux :

- soit à votre domicile,
- soit depuis votre école,
- soit, à défaut d'autre possibilité, auprès de votre IEN (aux jours et heures ouvrables, après contact téléphonique obligatoire avec le secrétariat de l'IEN),
- soit à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Marne**, Division des Ecoles - bureaux 110 ou 111 dans les bâtiments provisoires - Cité administrative Tirlet - rue de la Charrière - CHALONS EN CHAMPAGNE ☎ 03.26.68.61.02

## N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux.

Pour vous connecter à I-prof

- Connectez-vous au site de la DSDEN de la Marne (www.ac-reims.fr/ia51) - rubrique « vous êtes personnel de l'Académie » et enfin « I-Prof ».
- Vous êtes arrivé(e) dans I-PROF (votre assistant Carrière) et vous êtes identifié(e) avec votre nom.
- Vous devez entrer votre compte utilisateur ainsi que votre mot de passe

## Accès au mouvement intra-départemental

- Cliquez sur le bouton intitulé « les Services » dans la liste des boutons proposés à gauche
- Vous arrivez dans une fenêtre où plusieurs services Internet vous sont proposés
- Cliquez sur le mot-clé SIAM - Système d'Information et d'Aide pour les Mutations (mot-clé qui s'affiche en bleu et qui est souligné à l'écran)
- Une nouvelle page s'affiche, intitulée SIAM 1<sup>er</sup> Degré. Choisir le bouton « Phase Intra-Départementale »
- Le calendrier des opérations relatives au mouvement des instituteurs et des professeurs des écoles s'affiche. Vous pourrez, en cliquant sur les différentes possibilités consulter la circulaire départementale, le mode opératoire et l'ensemble des annexes techniques.

### SAISIE ET MODIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION

- Après avoir cliqué sur « saisissez et modifiez votre demande de mutation », vous arrivez sur une page comportant votre dossier administratif
- Cliquez sur le bouton à gauche « Saisissez vos vœux »
  - une nouvelle page s'affiche. Cliquez sur le bouton « Ajoutez un vœu »
  - vous pouvez soit saisir directement le numéro du poste demandé, soit rechercher le poste souhaité par une saisie guidée (selon les mêmes modalités que celles expliquées ci-dessus)
  - cliquez sur « validez »
  - les caractéristiques du poste demandé s'affichent. Si c'est le poste souhaité, cliquez sur « validez ».ou « annulez ».
  - sur la page de saisie des vœux, le vœu validé est affiché
  - recommencez l'opération à partir d' « ajoutez un vœu » autant de fois que de vœux sollicités (30 vœux au maximum selon votre ordre préférentiel)
  - vous pourrez modifier les vœux que vous avez validés en suivant les indications qui vous sont données sur la liste des vœux formulés jusqu'à la date de fermeture du serveur le jeudi 21 mars 2013 à minuit.
  - lorsque vous aurez terminé votre saisie, cliquez sur « Retour ».

Les vœux sont validés les uns après les autres. Il n'y a pas de validation « globale » des vœux.